



Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) s'appliquent à l'ensemble des prestations proposées par le club **Haute-Savoie Taekwondo 74**, incluant les inscriptions aux cours, les achats de matériels, les participations à des stages, et tous autres services proposés par le biais du site internet officiel ou directement au sein du club. Toute commande ou inscription implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

Article 1 – Prestations proposées

Le club propose les services suivants :

- Inscriptions aux cours de taekwondo pour différentes catégories (enfants, ados, adultes).
- Vente de matériel (dobok, protections, etc.) via une boutique en ligne ou au club.
- Stages ponctuels (ouverts aux membres ou au public extérieur).
- Événements et démonstrations (gratuits ou payants selon les cas).

Article 2 – Tarification

- Les tarifs des prestations sont indiqués en euros TTC sur le site internet ou sur les documents fournis par le club.
- Les prix peuvent être révisés chaque saison. Une mise à jour sera communiquée à l'avance par voie électronique ou affichage au club.
- Des réductions peuvent être proposées pour les familles, les réinscriptions ou en cas de partenariats. **Article 3 – Paiement**
- Le paiement peut être effectué en ligne via la plateforme sécurisée du club, par carte bancaire, virement, ou en plusieurs fois sans frais selon les modalités proposées.
- En cas de paiement en espèces ou en chèque, les règlements doivent être remis directement à un responsable du club.
- L'inscription ne sera validée qu'après réception complète du règlement.
- Les échéances non respectées peuvent entraîner une suspension temporaire de l'accès aux cours. **Article 4 – Rétractation et remboursement**

- Conformément à l'article L221-18 du Code de la consommation, un délai de rétractation de 14 jours est applicable pour toute inscription en ligne, sauf si le service a déjà commencé (premier cours suivi).
- En cas de désistement après le début de la saison, aucun remboursement ne sera effectué, sauf cas de force majeure justifié (blessure longue durée, déménagement...).

- Les produits achetés (tenues, protections...) ne sont ni repris ni échangés sauf défaut avéré ou erreur de livraison.

Article 5 – Accès aux cours

- L'accès aux cours est soumis à une inscription valide et au paiement complet.
- Les cours sont organisés selon un planning défini en début de saison, disponible sur le site.
- Le club se réserve le droit de modifier les horaires ou lieux en cas d'impératif logistique, en prévenant les adhérents.

Article 6 – Stages et événements

- Les stages sont soumis à une inscription séparée et à un règlement spécifique selon l'événement.
- Le nombre de places étant limité, les inscriptions sont prises dans l'ordre de réception.
- En cas d'annulation du club, un remboursement intégral sera effectué. En cas d'annulation par l'adhérent, aucun remboursement ne sera garanti sauf cas de force majeure.

Article 7 – Responsabilités

- Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol d'effets personnels dans les locaux.
- Les participants s'engagent à respecter les consignes de sécurité et le règlement intérieur du club.
- Le club est couvert par une assurance responsabilité civile. Il est conseillé aux adhérents de souscrire une assurance individuelle complémentaire pour les dommages corporels.

Article 8 – Données personnelles

- Les données personnelles collectées dans le cadre de l'inscription sont utilisées uniquement à des fins administratives, informatives ou promotionnelles par le club.
- Conformément au RGPD, chaque adhérent dispose d'un droit d'accès, de modification ou de suppression de ses données sur simple demande à l'adresse email officielle du club.

Article 9 – Droit à l'image

- En adhérant au club, le membre (ou son représentant légal pour les mineurs) autorise la captation et la diffusion d'images (photos, vidéos) prises lors des cours ou événements à des fins de communication.
- Une demande explicite peut être faite pour refuser ce droit à l'image. **Article 10 – Litiges et droit applicable**

- Tout litige relatif à l'exécution ou à l'interprétation des présentes conditions sera, à défaut de résolution amiable, porté devant les juridictions compétentes.
- Les présentes CGV sont soumises au droit français



Règlement Intérieur – Haute-Savoie Taekwondo 74

Article 1 – Objet du règlement

Le présent règlement intérieur a pour but de définir les règles de fonctionnement, les droits et les devoirs des membres du club **Haute-Savoie Taekwondo 74**. Il s'applique à l'ensemble des licenciés, bénévoles, encadrants et responsables du club.

Article 2 – Adhésion et cotisation

- L'adhésion au club est subordonnée à l'inscription via la plateforme officielle du club.
- Toute adhésion doit être accompagnée du règlement de la cotisation annuelle, d'un certificat médical (ou attestation de santé), ainsi que de l'achat du pack de matériel obligatoire.
- Aucun accès aux entraînements ne sera autorisé sans inscription complète.

Article 3 – Tenue et matériel

- La tenue réglementaire du club est **obligatoire** lors des cours, stages et manifestations : dobok aux couleurs du club, ceinture correspondant au grade, protections homologuées.
- Le port du logo du club est requis sur la tenue officielle.
- Le matériel doit être entretenu correctement. Le club se réserve le droit de refuser l'accès à un élève dont le matériel est inadapté ou dangereux.

Article 4 – Comportement

- Respect, discipline et ponctualité sont les piliers du club. Tout comportement irrespectueux envers un membre du club, un encadrant ou un adversaire pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive.
- Le silence et la concentration sont exigés pendant les explications et démonstrations.
- Les téléphones doivent être éteints ou en silencieux pendant les entraînements. **Article 5 – Présence et absences**
- Toute absence régulière ou prolongée doit être signalée à l'encadrant référent.

- Les cours doivent être suivis de manière assidue pour progresser dans la pratique. **Article 6 – Accès aux cours et sécurité**
- Les cours sont répartis par tranches d'âge et de niveaux. Il est interdit de participer à un cours non prévu sans autorisation.
- Toute blessure ou problème de santé doit être signalé immédiatement à l'encadrant.

• L'accès au tatami est interdit sans la présence d'un encadrant diplômé. **Article 7 – Communication et image**

- Le club peut être amené à diffuser des images (photos, vidéos) à des fins de promotion sur ses réseaux sociaux, son site internet ou lors d'événements. Une autorisation parentale sera demandée pour les mineurs.
- Les membres sont encouragés à partager et valoriser les publications officielles du club, dans le respect de l'éthique et des valeurs du taekwondo.

Article 8 – Événements, stages et compétitions

- La participation aux événements organisés par le club (stages, démonstrations, compétitions) est fortement recommandée.
- Un calendrier sera mis à disposition via la plateforme en ligne, avec les modalités d'inscription.
- Pour les compétitions, une sélection peut être faite selon le niveau, la motivation et la régularité de l'élève.

Article 9 – Vie associative

- Les parents des élèves mineurs sont invités à participer à la vie du club (aide lors d'événements, buvette, accompagnement...).
- Le club peut proposer des réunions d'informations ou d'échanges dans l'année. **Article 10 – Sanctions**

- En cas de non-respect du règlement, le club pourra décider d'un avertissement, d'une suspension ou d'une exclusion, en fonction de la gravité des faits, après entretien avec les personnes concernées.

Article 11 – Modification du règlement

Le règlement intérieur peut être modifié par le bureau du club. Toute mise à jour sera communiquée aux membres via les canaux habituels.